

LABEL

CANTINES DURABLES

Tableau comparatif des critères modifiés

Suite à la sortie de la nouvelle version du vadémécum en octobre 2025

	 Vadémécum 2024	 Vadémécum 2025
GÉNÉRALITÉS		
Prérequis (p.12)		<p>REmplissage du cantinoscope</p> <p>Le Cantinoscope est un outil d'auto-évaluation qui permet aux cantines de dresser un état des lieux de leurs pratiques, de mesurer leurs progrès et d'identifier des axes d'amélioration dans le cadre de la transition alimentaire. Son remplissage constitue une étape obligatoire lors de l'adhésion au Green Deal Cantines Durables et doit être renouvelé chaque année. Il assure un suivi des démarches mises en place, facilite la communication des résultats et contribue au</p>

		<p>monitoring de la transition alimentaire en Wallonie.</p> <p>L'accès à l'outil se fait via le portail de la Cellule Manger Demain :</p> <p>https://www.mangerdemain.be/cantinoscope/</p>
<p>Durée de validité et renouvellement du Label (p.10)</p>	<p>Le label a une durée de validité de trois ans à dater de son attribution. Durant cette période, la cantine labellisée doit respecter de façon continue les critères du niveau concerné. Il lui sera demandé de produire annuellement un bref rapport relatif à la rencontre des critères correspondant au niveau de Label de la cantine sur la base d'un modèle disponible sur le Portail de la Wallonie consacré au Label Cantines durables - rubrique « Formulaires de participation » - Modèle de rapport annuel.</p>	<p>Le label a une durée de validité de trois ans à dater de son attribution. Durant cette période, la cantine labellisée doit respecter de façon continue les critères du niveau concerné. Il lui sera demandé de réaliser annuellement un état d'avancement au regard des critères du Label et des objectifs de relocalisation de son approvisionnement. Celui-ci se fait via l'outil de monitoring “Cantinoscope”.</p>
		
<p>II.1. Origine géographique des produits (p.38)</p>	<p>L'origine géographique des fruits, légumes, viandes, poissons, œufs, produits laitiers et céréales est connue du gestionnaire des achats, et fait l'objet de statistiques mensuelles et d'une communication envers les usagers de la cantine.</p> <p>Les statistiques sont exprimées, par mois par le rapport de la valeur financière du produit d'origine belge, et si possible wallonne, sur la valeur financière du total des achats de ce produit (% prix).</p>	<p>L'origine géographique des fruits, légumes, viandes, poissons, œufs, produits laitiers et céréales est connue du gestionnaire des achats, et fait l'objet de statistiques et d'une communication annuelle envers les usagers de la cantine.</p> <p>Les statistiques portent sur trois mois consécutifs et sont exprimées par le rapport de la valeur financière du produit d'origine belge, et si possible wallonne, sur la valeur financière du total des achats de ce produit (% prix).</p>

	<p>Les statistiques obtenues sont communiquées minimum trimestriellement aux usagers de la cantine.</p>	<p>Les statistiques obtenues sont communiquées minimum annuellement aux usagers de la cantine.</p>
II.2. Circuits courts (p.40)	<p>Exceptions à la définition des circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits transformés • Label “Prix juste producteur” 	<p>Exceptions à la définition des circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits transformés • Label “Prix juste producteur” • Sociétés et groupements de sociétés agréés en économie sociale • ASBL remplissant les objectifs du circuit court et ayant un lien organique avec une structure publique